ASSOCIATION DU COTEAU DE NOGENT (ACN)
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
VENDREDI 2 DECEMBRE 2005
Rue Bauÿn de Perreuse, 94130 NOGENT SUR MARNE

L'an deux mille cinq,
Le 2 décembre 2005,
à 20 heures,

Les adhérents de l'Association des Habitants du Coteau de Nogent (ACN) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration suivant lettre adressée à chaque adhérent conformément à l'article 15 des statuts.

Assistent également en qualité d'invité :

M. Jacques JP Martin, Maire de Nogent-sur-Marne,
MM. Moretti et Ronanet-Perroux, adjoints au Maire de Nogent-sur-Marne,
M. Eric Alby, Président de l'Association Côté Est.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée à l'entrée en séance, par tous les adhérents tant en leur nom personnel que, le cas échéant, en qualité de mandataire. A la feuille de présence ont été annexés les pouvoirs des adhérents par des mandataires.

26 adhérents sont présents et 33 adhérents sont représentés. Aucun quorum n'étant requis l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau :

Marc Arazi préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration,
Mme Jacqueline Cousin et Mr. Elie Thibaudault sont appelés comme Scrutateurs,
Marie-Anne Burde assure les fonctions de Secrétaire.

Le Président remercie les adhérents présents à cette Assemblée Générale ordinaire. Il indique qu'un exemplaire de la convocation et des statuts est à la disposition des membres de l'Assemblée et déclare la séance ouverte.

Sont abordés les points figurant à l'ordre du jour.

1. RAPPORT MORAL

Le rapport moral est présenté par M. Marc Arazi, Président de l'ACN (Texte intégral)

« Après avoir salué au nom de l'Association la mémoire d'anciens adhérents disparus dans l'année (Monsieur Dino Fari, Madame Filliozat et Monsieur Battaglini) et souhaité la bienvenue à M. le Maire, à ses deux adjoints, aux nombreux nouveaux adhérents (21) ainsi qu'aux associations qui nous font l'amitié d'être présentes, le Président de l'ACN, qui est heureux de vous présenter son premier rapport moral, indique que l'Association a poursuivi sa mutation au cours de l'exercice écoulé, d'une part, en cooptant en cours d'année 4 administrateurs que nous vous demanderons de confirmer dans leurs fonctions et, d'autre part, en modernisant son mode de communication. En effet, l'ACN dispose désormais d'un site Internet www.coteaudenogent.fr où toutes les informations concernant l'actualité et les dossiers en cours sont tenus à la disposition de tous. Ce site étant interactif les adhérents qui le souhaitent peuvent réagir en faisant part de leurs commentaires. Enfin, à la suite de l'assemblée générale extraordinaire du mois d'avril 2005 l'AHCN a adopté une nouvelle dénomination « ACN » pour marquer cette évolution, ainsi qu'un nouveau Logo.

Concernant les administrateurs, nous nous devons de mentionner le départ annoncé de M. Jean Laval, notre ancien Président fondateur, qui depuis la création de l'association, en 1988, s'est dépensé sans compter pour faire de l'AHCN une association reconnue et respectée. C'est avec grand regret que nous prenons acte de ce départ. Nous exprimons à Jean Laval toute notre reconnaissance pour le travail accompli et proposons qu'il soit nommé Président d'honneur de l'association.

Nous tenons également à remercier le Président de l'association « Vivre sur les coteaux de Bry » qui a apporté une dotation financière significative à la suite de la décision de cette association de ne pas poursuivre son activité Nous ne pouvons que regretter la disparition de cette association sœur qui poursuivait une activité très voisine de la notre.

La relève souhaitée il y a deux ans par les membres fondateurs est bien engagée même s'il reste aux nouveaux administrateurs encore beaucoup à apprendre. Il faut aussi que ceux-ci se fassent connaître progressivement des anciens adhérents qui étaient à juste titre très attachés aux visages connus. Le Conseil a besoin de leur soutien et de leur confiance.

Un premier constat fait par le Conseil met en évidence le nombre et la diversité des attentes des riverains, par ex. l'état des trottoirs et de la voierie, la circulation, etc …. Dossiers régulièrement abordés, ayant fait l'objet de nombreuses promesses municipales, mais jamais totalement réglés ainsi qu'en témoigne l'état de délabrement actuel de la voirie. Ce sujet est tout particulièrement sensible pour les riverains de l'avenue du Val de Beauté. Cette situation sera illustrée par une projection des diapositives pendant l'assemblée générale.

Nous vous présentons l'action menée par le Conseil concernant le projet d'installation d'antennes relais par Bouygues Telecom au n° 92 rue François Rolland. La dernière action en date (organisation d'une réunion-débat public le 19 octobre 2005) a permis de s'assurer un an après la décision prise par l'assemblée à l'unanimité moins deux abstentions du soutien persistant des adhérents et nous proposons aujourd'hui de bien vouloir réitérer pour l'année à venir et par un nouveau vote son opposition à l'installation d'antennes-relais à proximité immédiate du groupe scolaire Val de Beauté et de confirmer ainsi le mandat donné au Conseil pour agir en ce sens.

En ce qui concerne les relations de l'association avec la Mairie nous avons constaté certaines difficultés pour établir une relation totalement sereine et apaisée dans le dossier des antennes-relais ce qui a pu, au départ, être un facteur de tension ; c'est maintenant plutôt le manque de consultation de l'association par la Mairie sur des dossiers importants (Lycée Branly, RD 120…) qui affecte cette relation. Le sentiment du Conseil est que bien souvent l'information lorsqu'elle existe remplace une véritable concertation ce qui place souvent l'association devant le fait accompli. Or, comme pourraient le rappeler les anciens Présidents, nos agréments pour l'urbanisme et l'environnement devraient pourtant inciter les autorités compétentes à associer davantage l'ACN au processus de réflexion et de décision. Si nous sommes, bien sûr très favorables aux réunions de quartier, lieu d'expression des besoins et des attentes des habitants du Coteau, celles-ci ne remplacent pas la contribution technique que notre association peut apporter. Nous avons donc invité Monsieur le Maire à notre assemblée pour évoquer cette situation, de manière courtoise et décontractée, afin d'aborder l'avenir sur de nouvelles bases.

Bien entendu l'association reste attachée aux actions qui ont justifié sa création :

- la protection du cadre de vie : l'ACN reste dans l'attente du réexamen du PLU. En effet l'association doit être consultée sur ce dossier structurant très important qui doit fixer les règles futures en matière d'urbanisme. Selon les critères de construction retenus c'est la physionomie de la zone qui peut être gravement modifiée (Cf. densité des constructions, notions d'espace vert intérieur protégé et de velum, hauteur des constructions, etc) ;

- La préservation et la sécurité des biens et des personnes au sens large et ce y compris la protection des intérêts financiers des habitants du Coteau. Un exemple qui a mobilisés le temps et l'énergie des membres de l'association sera évoqué lors de l'assemblée : mémoire en intervention sur l'affaire du n° 47 rue Carnot pour faire échec à la demande d'indemnisation présentée à la Mairie par un promoteur.

Nous vous rappelons que dans la conduite des dossiers les membres du Conseil font abstraction de leur sensibilité politique ou confessionnelle pour se consacrer exclusivement et dans un souci d'impartialité à la défense des valeurs et des intérêts des adhérents tels qu'ils sont énoncés dans les statuts de l'association.

C'est cette stratégie et cette orientation avec leurs implications naturelles que nous demandons à l'assemblée d'approuver aujourd'hui. »

Le rapport moral est approuvé par vote expimé à main levée, à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

2. RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier est présenté par M. Daniel Gérard, Trésorier de l'ACN.

Il est indiqué que l'association compte 123 adhérents au jour de la présente Assemblée Générale.
Il est demandé aux adhérents de se mettre à jour de leur cotisation en début d'année et au plus tard avant l'assemblée générale de l'année en cours afin de faciliter le travail de gestion de la trésorerie.

- Exercice 2005 (1/11/2004 – 31/10/2005) :

Exercice 2005 (1 novembre 2004 au 31 octobre 2005)			
CHARGES		**PRODUIT**	
Location de salle	488	Cotisations	1550
Pocoto	470,4	Produit financier	88,69
Assurance	83,22	Don	686,78
Frais de banque	59,8		
Fournitures secrètariat	232,43		
Site internet	133,28		
Adhesion Priartem	40		
Total Charges	**1507,13**	**Total Produit**	**2325,47**
RESULTAT			**818,34**

Les postes de charges les plus importants concernent la location de salle pour le traditionnel « Pocoto », l'Assemblée Générale Extraordinaire d'avril 2005, la réunion publique du 19 octobre et l'Assemblée Générale de ce jour.
A signaler un produit exceptionnel provenant d'une donation de l'Association du Coteau de Bry-sur-Marne à la suite de sa dissolution.

- Budget 2005 / Exercice 2005

CHARGES			**PRODUIT**		
	B 2005	**R 2005**		**B 2005**	**R 2005**
Location de salle	244	488	Cotisations	1500	1550
Pocoto	500	470,4	Produit financier	100	88,69
Assurance	90	83,22	Don	0	686,78
Frais de banque	75	59,8			
Fournitures	200	232,43			
Site internet	0	133,28			
Adhesion Priartem	0	40			
Total Charges	**1109**	**1507,13**	**Total Produit**	**1600**	**2325,47**
RESULTAT					
		B 2005	**R 2005**		
		491	**818,34**		

B : budget / R : résultat

- Situation patrimoniale :

Livret au 31/10/2005	6000
Banque au 31/10/2005	280,26
Provisions pour charges	283,04
Total	5997,22

- Budget 2006 :

CHARGES		**PRODUIT**	
Location de salle	366	Cotisations	1700
Pocoto	500	Produit financier	100
Assurance	90		
Frais de banque	60		
Fournitures secrétariat	250		
Site internet	100		
cotisation Priartem	40		
Total Charges	**1406**	**Total Produit**	**1800**
RESULTAT			**394**

Le rapport financier est approuvé par vote à main levée, à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.
Un adhérent exprime le souhait que l'ACN ne sollicite pas de subvention afin de garder son indépendance.
M. Marc Arazi rappelle que les statuts de l'ACN donne la possibilité d'en faire la demande et indique qu'il y est favorable pour accroître les ressources financières de l'association et permettre un meilleur fonctionnement tout en préservant l'indépendance de l'association.

3. RAPPORT DES ACTIVITES 2005

1. Dossier des antennes-relais du 92 rue François Rolland

Un exposé exhaustif sur le dossier des antennes-relais de téléphonie mobile est présenté. Il sera mis en ligne sur le site Internet de l'ACN.

La première partie présentée par Mme Isabelle Niedhammer est consacrée au fondEn deuxième partie, M. Laurent Bernat rappelle la chronologie des faits et précise l'état du dossier à ce jour.

L'intégralité de ces interventions est jointe en annexe 2.

Un débat est ouvert avec M. le Maire de Nogent-sur-Marne sur le sujet des antennes installées à proximité du groupe scolaire Paul Bert-Guy Moquet :

- M. Jacques JP Martin assure que, à sa demande, ces antennes relais ne diffusent pas vers le groupe scolaire et que les informations dont dispose l'ACN ne sont pas à jour. Mr. Martin informe que Bouygues Télécom prévoit de démonter ces antennes en début d'année 2006, dans le cadre d'un programme de redéploiement prévu de longue date et rappelle qu'Alfred Raveau a participé à des mesures sur ces installations.

- Réponse de l'ACN :

- Alfred Raveau précise qu'il a effectivement assisté à des mesures mais qu'il s'agissait d'une étude de valeur des champs et non pas de l'orientation des faisceaux.

- Marc Arazi rappelle les données dont dispose l'ACN proviennent de l'ANFR : 10 antennes sont installées : 4 exploitées par la DDE et 6 par Bouygues Télécom à moins de 30 mètres des écoles et diffusant selon les azimuts 0-120-240 ce qui tendrait à démontrer qu'elles diffusent bien vers le groupe scolaire.

Au sujet du projet d'installation d'antennes relais Bouygues Telecom au 92, rue François Rolland, Marc Arazi informe que, selon son dernier courrier, Bouygues Télécom est toujours décidé à installer les antennes-relais ; il demande au Maire de soutenir l'ACN dans ce dossier, de faire respecter la Charte de bonne conduite signée entre la Municipalité et les opérateurs et, si nécessaire, de prendre un arrêté permettant d'empêcher l'installation des antennes au n°92 de la rue François Rolland ; enfin il suggère une réactualisation de la Charte en souhaitant que l'ACN y soit associé.

M. Jacques JP Martin assure l'ACN de son soutien, informe qu'une réunion du Comité environnement de la Municipalité se réunira le 20 décembre et se dit prêt à adresser à l'issue de cette réunion un nouveau courrier à Bouygues Telecom afin de demander une véritable concertation et le respect de la Charte. Enfin, il indique qu'une actualisation de la Charte sera programmée avec les 3 opérateurs en 2006.

Par un vote à main levée l'assemblée donne à l'unanimité mandat au Conseil d'Administration pour qu'il poursuive l'action menée en 2005 dans le dossier des antennes-relais du 92, rue François Rolland.

2. L'état de la voirie et des trottoirs sur le Coteau

Un diaporama est présenté par M. René Chillaud et Mme Astrid Combes présentant plusieurs exemples de sites (trottoirs ou chaussée) particulièrement dégradés et dangereux sur le Coteau.

M. jacques JP Martin explique que, après avoir consacré les 3 dernières années un budget important au patrimoine (écoles), la municipalité engagera des travaux de remise en état de la voirie à partir de 2006. Les sites les plus dangereux du Coteau seront sécurisés rapidement. Enfin, des discussions sont prévues relativement à la circulation des poids lourds lors des travaux du lycée Branly.

Les adhérents présents constatent et déplorent que les travaux de rénovation annoncés par la Mairie soient sans cesse reportés depuis des années.

L'ACN transmettra au Maire de Nogent-sur-Marne, à sa demande, les photographies des sites dégradés dont elle a connaissance et invite dans ce sens les adhérents à les signaler à l'ACN.

Mr. Marc Arazi remercie le Maire de bien vouloir faire réaliser des travaux en urgence afin de faciliter et de sécuriser la circulation des piétons et des véhicules et lui demande de prévoir une remise en état complète de la voirie sur le Coteau.

3. Travaux du Lycée Branly

M. Jacques JP Martin informe que le permis de construire a déjà été signé par le Préfet mi-novembre 2005 et que ce permis n'a rien prévu pour la collection et l'évacuation des eaux. L'ACN sera contactée prochainement pour participer aux discussions dans ce dossier.

M. Jean Laval déplore que l'ACN n'ait pas été consultée plus tôt dans ce dossier comme le prévoit ses agréments préfectoraux. Il rappelle que les travaux sur le Coteau nécessitent des précautions techniques particulières à prendre pour toute construction et qu'il en relève de la responsabilité civile du constructeur.

4. La maladie des marronniers

Melle Caroline Noué rappelle les points importants à connaître sur la maladie des marronniers. Ces éléments ont déjà été communiqués par l'ACN au Village des Associations de Nogent sur Marne en septembre dernier et sur son site internet. L'ACN avait demandé en septembre dernier à la Mairie de l'informer des moyens à disposition des nogentais pour éliminer les feuilles.
M. jacques Martin indique que les feuilles peuvent être déposées au nouveau Point Eco situé au Perreux pour y être incinérées et qu'en 2006 la municipalité prendrait en charge plus précocement l'élimination de ces feuilles.

5. Mémoire en intervention sur l'affaire du 47 rue Carnot

En décembre 2004, l'assemblée générale de l'AHCN avait voté la rédaction le dépôt d'un mémoire en intervention dans ce dossier en vue de faire rejeter par le tribunal administratif la demande d'indemnisation présentée par un promoteur.

M. Alfred Raveau présente le dossier et en rappelle les différents éléments. Il indique qu'à ce jour le dossier est toujours en instance devant le tribunal administratif.

4. ELECTION DES ADMINISTRATEURS

Les 4 administrateurs cooptés en cours d'année : à l'unanimité des membres présents et représentés Caroline Noue, Isabelle Niedhammer, Astrid Combes et Marie-Anne Burde sont élus à main levée membres du Conseil d'Administration de l'ACN. Deux postes restent vacants au sein du Conseil. Un appel à candidature est lancé auprès des adhérents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

P.J. - ANNEXES

Scrutateur **Scrutateur**

Président **Secrétaire**

Rappel *- Les adhérents qui ne sont pas à jour de leur cotisation 2006(15 euros pour un adhérent, 20 euros pour une couple) sont priés d adresser leur règlement au Président de l'ACN : Marc Arazi, 35 rue François Rolland,, 94130 Nogent sur Marne.*